

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°020/2021

OBJET : URBANISME : Extension du Cimetière.

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de février à 15 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2021

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX /**PROCURATIONS** : Michaël TRUCCHI à Romain BIANCHI / Vanessa BEAUJAUD à Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO à Alexandra RUSSO / Gracienne DODAIN à Serge DIGANI / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX / Jean Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGLIELMINO.**ABSENT :****Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités locales, notamment les articles L.2223-1 et R.2223-1,

Considérant l'obligation légale d'inhumer toute personne décédée sur le territoire de la commune,**Considérant** que le cimetière actuel, d'une superficie de 6469 m², ne peut suffire aux besoins de la commune dont la population ne cesse de s'accroître,**Considérant** qu'il convient d'engager la procédure quant à l'agrandissement du cimetière en créant de nouvelles divisions sur les parcelles **B 1400** et **B 1276**.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est **décidé** au Conseil municipal d'autoriser le maire, ou son représentant, à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'extension du cimetière.

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents : 21****Votants : 27****Absents : 0****Contre : 0****Abstentions : 0****Pour : 27**AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 17/02/2021

et publication en mairie le : 18/02/2021